

Journal des traducteurs Translators' Journal

Où en est le répertoire ?

Paul A. Horguelin

Volume 8, numéro 3, 3e trimestre 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061019ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061019ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Horguelin, P. (1963). Où en est le répertoire ? *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 8(3), 86–87. <https://doi.org/10.7202/1061019ar>

OÙ EN EST LE RÉPERTOIRE ?

Paul A. HORGUELIN (U. de M.)

Parmi les résolutions adoptées lors du 2^e Congrès des traducteurs et interprètes du Canada, tenu à Montréal en avril dernier, figurait l'établissement d'un répertoire des traducteurs et interprètes canadiens. Il fut également décidé de former un comité du répertoire dont la présidence fut confiée à M. Gabriel Langlais (Radio-Canada). En sa qualité de président, M. Langlais choisit un certain nombre de traducteurs pour faire partie du Comité et un questionnaire, distribué par les soins du secrétariat du 2^e Congrès, fut remis aux participants afin de connaître l'opinion et les désirs des traducteurs et interprètes. De son côté, le secrétaire de l'ATIO, M. Daniel Rosseel, a envoyé aux membres de son association un questionnaire similaire, accompagné d'un commentaire explicatif.

Les réponses au questionnaire ont déjà fait l'objet d'un rapide dépouillement et, avant de publier un premier projet, le *Journal des Traducteurs* a voulu donner à ses lecteurs un aperçu des réponses reçues et en tirer quelques conclusions. Ce bref compte rendu devrait permettre de faire le point et, nous l'espérons, susciter d'autres suggestions avant de passer à l'adoption d'une formule définitive.

Mentionnons enfin que lors d'une réunion du Comité, tenue à l'Université de Montréal le 25 septembre, il a été proposé de demander à la STIC que l'actuel Comité du répertoire¹ devienne un comité permanent de cette société.

*
* * *

Le dépouillement préliminaire a porté sur les 103 réponses reçues par le Comité en date du 3 octobre. Sur ce nombre, 102 traducteurs se déclarent « intéressés au projet de publication d'un répertoire canadien » et 17 désirent « collaborer aux travaux du comité de M. Langlais »². A la question « l'inscription doit-elle se faire gratuitement ou moyennant cotisation ? », 40 traducteurs se prononcent en faveur de la gratuité, 54 en faveur de la cotisation et 9 n'ont pas d'opinion. La majorité des traducteurs (68) préfèrent un répertoire complet, 29 le désirent sélectif et 6 n'expriment pas d'opinion.

(1) En fait, ce « comité » aurait dû s'appeler plus précisément une « commission », si l'on accepte la distinction établie par Bénac et la terminologie de l'ONU.

(2) Il ne faudrait pas interpréter cette faible proportion de volontaires comme dénotant un manque d'intérêt de la part des traducteurs. Seul l'éloignement empêche la plupart de nos confrères « extra muros » d'apporter leur collaboration et beaucoup précisent qu'ils le regrettent.

A titre d'indication, voici les résultats statistiques des réponses concernant la langue :

<i>Langue maternelle</i>	Français	: 86
	Anglais	: 9
	Allemand	: 4
	Russe	: 2
<i>Langue d'arrivée habituelle</i>	Français	: 92
	Anglais	: 91
	Allemand	: 2
	Espagnol	: 2
	Russe	: 2
	Italien	: 1
	Joual (<i>sic</i>)	: 1

Le total surprendra peut-être : il tient au fait que la majorité des traducteurs (surtout de la capitale) indiquent qu'ils traduisent indifféremment vers l'anglais et le français. (Cette constatation semble contredire l'un des principes énoncés lors des séances d'étude du Congrès, à savoir que la langue d'arrivée du traducteur devrait être sa langue maternelle...)

Un bon nombre de réponses étaient accompagnées de suggestions et commentaires dont nous n'avons retenu que les principales. Notons d'ailleurs que certains points soulevés avaient déjà retenu l'attention au *Journal des Traducteurs* (VII, 3). Beaucoup de traducteurs sont d'avis que le répertoire devrait être complet, mais qu'il faudrait prévoir une mention spéciale pour les traducteurs à plein temps. D'autres s'interrogent sur le mode de sélection, si l'on opte pour la formule sélective : quels juges et quels critères ? compétence ou examen ? Un traducteur se demande d'où proviendront les fonds et un autre suggère de vendre des espaces publicitaires aux maisons d'édition. On propose enfin de mentionner dans le répertoire la liste des travaux publiés par les traducteurs ainsi que leur curriculum.

En conclusion, le dépouillement préliminaire semble indiquer qu'un complément d'information sera nécessaire. Il faudrait en premier lieu mobiliser les sociétés, associations et bonnes volontés individuelles pour compléter le répertoire (la profession compte certainement plus de 103 membres !). En outre, il serait peut-être utile — notamment pour les clients qui utiliseront le répertoire — de pouvoir distinguer rapidement les traducteurs, professionnels ou occasionnels, qui sont en mesure d'accepter des travaux de traduction. Il restera enfin certaines questions d'ordre pratique (p. ex. un répertoire des spécialités, des langues d'arrivée, etc.) qui relèvent plus particulièrement du Comité. Quoi qu'il en soit, le répertoire est l'oeuvre de tous les traducteurs et leur collaboration est essentielle au stade préliminaire de ce travail d'envergure.

